

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente font partie intégrante de nos offres et confirmations de commande, et s'appliquent à toutes nos relations commerciales – contrats, livraisons, et autres prestations, y compris prestations de conseil.

Toute dérogation à nos Conditions Générales de Vente, accords complémentaires ou annexes, nous est opposable uniquement si elle a été suivie de notre confirmation expresse écrite, ceci sans préjudice des dispositions restantes. Les conditions générales d'achat ou autres conditions générales du Client nous sont opposables uniquement si nous les avons reconnues expressément et par écrit.

2. Offres

Nos offres sont sans engagement. Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment la réalisation, les matériaux et le prix auxquels elles font référence.

Nous conservons la propriété des devis, plans, logiciels et autres documents éventuellement communiqués au Client. Cette communication est faite au Client à titre personnel. Nos droits, droits d'auteur inclus, demeurent applicables en intégralité. Les documents transmis ne pourront être communiqués à des tiers, ni partiellement ni en intégralité. Les documents devront nous être restitués sans délai sur simple demande de notre part.

3. Conclusion du contrat

Le contrat de fourniture entre en vigueur à compter de la transmission par écrit de notre première confirmation de commande.

4. Etendue de la fourniture

Nos livraisons interviennent exclusivement dans le respect de l'étendue des fournitures spécifiée dans la confirmation de commande. Toute prestation supplémentaire, ainsi que toute modification ultérieure, sous réserve de notre acceptation, fera l'objet d'une facturation distincte.

5. Prix

Sauf accord spécifique écrit, le prix indiqué s'entend net, départ usine, hors emballage, en Francs suisses et hors taxe sur la valeur ajoutée. L'intégralité des frais d'envoi, frais de transport, taxes, redevances, droits de douane et autres impôts sont à la charge de l'Acheteur, et sont établis sur la base en vigueur au jour de la livraison. Nous sommes tenus par le tarif figurant sur nos offres, dans la mesure où la commande intervient dans les limites de validité de notre offre.

6. Modalités de paiement

Sauf accord spécifique écrit, les paiements sont dus dans un délai de 30 jours suivant la date de facturation, nets sans déduction ni retenue, etc. Si le client a du retard concernant le paiement d'une échéance, nous serons en droit de facturer des intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires est fixé par nos soins et correspond au taux actuel des intérêts débiteurs d'une banque Suisse de première classe.

Pour toute livraison ultérieure, nous pourrions dans ce cas exiger le règlement anticipé des sommes dues, et demander le versement d'acomptes ou la production de garanties.

Si les commandes nécessitent l'engagement de sommes importantes, nous serons en droit d'exiger le versement d'acomptes visant à couvrir nos dépenses. Le montant de ces acomptes et la date d'échéance de leur versement seront précisés dans notre confirmation de commande.

Des frais de rappel seront appliqués pour des paiements nous parvenant en retard. Ceci sans préjudice d'autres droits.

7. Délai de livraison

Nous fixerons le meilleur délai de livraison possible. La période considérée débute à la date de la confirmation de commande, sous réserve que tous les détails techniques aient été réglés, et que les acomptes éventuels aient été versés.

Le délai de livraison est respecté si à l'arrivée du terme, une notification a été envoyée à l'Acheteur, l'informant que la commande était prête pour envoi.

Les mesures prises en cas de conflits sociaux, d'acte de guerre, de pénurie de matières premières, de détérioration de l'outil de production, etc., peuvent retarder la livraison, la rendre impossible, rendre son exécution excessivement compliquée ou coûteuse, allonger le délai de livraison en conséquence, ou nous libérer de notre obligation de livraison.

Le non-respect du délai de livraison ne donne à l'Acheteur ni le droit de se retirer du contrat, ni le droit au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Si, en dépit de son obligation contractuelle, un de nos fournisseurs cesse de fournir les marchandises commandées, et que cela constitue un obstacle insurmontable à l'exécution de nos prestations, nous serons en droit de nous retirer du contrat. En cas de retrait de notre part, vous serez immédiatement informé de l'indisponibilité des marchandises, et obtiendrez remboursement des sommes déjà versées par vous.

8. Transfert du Risque, Transport et Assurances

Le transfert du risque à l'Acheteur intervient à la mise à disposition des marchandises pour expédition ou enlèvement. Si l'expédition est retardée pour des motifs ne pouvant nous être imputés, les marchandises seront entreposées en nos locaux, aux frais et aux risques de l'Acheteur.

Le transport des marchandises est effectué sur les directives et aux risques de l'Acheteur. Il appartient à l'Acheteur de contracter une assurance contre les dommages de toute nature.

Les dommages liés au transport devront être signalés au transporteur concerné, conformément aux dispositions légales.

9. Contrôle et Acceptation de la livraison ou prestation

L'Acheteur dispose d'un délai de 8 jours ouvrés après réception de la livraison ou exécution de la prestation pour nous signaler par écrit tout défaut, faute de quoi la livraison ou prestation exécutée sera réputée acceptée. Les machines livrées devront être mises en route pour contrôle. Le défaut doit être documenté, preuves à l'appui. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

10. Réserve de propriété

Nous conservons la propriété des marchandises jusqu'à réception du paiement intégral. Nous nous réservons également le droit d'exiger le versement de paiements anticipés ou la production de garanties, ou de nous retirer du contrat, si des faits sur-vennent ou si nous avons connaissance de faits de nature à faire peser un risque sur nos créances.

Si les marchandises sous réserve sont associées à d'autres objets ne nous appartenant pas, de telle sorte qu'elles constituent une composante importante d'un nouvel ensemble, nous serons considérés vis-à-vis du Client comme le fabricant de ce nouvel ensemble, et deviendrons propriétaire de la totalité du nouvel ensemble. Dans les autres cas d'intégration raisonnablement irréversible à un ensemble, nous deviendrons propriétaire du nouvel ensemble proportionnellement à la valeur du composant intégré nous appartenant.

Si en cas de livraison à l'étranger, certaines mesures doivent être prises dans l'Etat importateur pour que la réserve de propriété mentionnée ci-dessus ou tout autre droit de garantie équivalent puisse être appliqué, il appartiendra à l'Acheteur de nous en informer et de prendre lui-même les mesures nécessaires, à ses frais.

Si la législation du pays importateur ne prévoit pas de droit de réserve de propriété et s'il est possible de faire valoir d'autres droits de garantie satisfaisante sur l'objet de la livraison, il sera considéré comme acquis, sans autre démarche de notre part, que nous faisons valoir lesdits droits. Si une garantie équivalente à notre créance auprès du Client n'est pas obtenue ou ne peut pas être obtenue, l'Acheteur s'engage, à ses frais, à nous fournir une autre garantie ou toute autre sûreté de valeur équivalente à celle des marchandises livrées.

11. Garantie

Pour nos produits nous accordons une garantie de douze mois à partir du transfert du risque et pour une utilisation quotidienne (1 équipe) de 8 heures. La durée de garantie est réduite de façon proportionnelle dans le cas d'un fonctionnement en plusieurs équipes.

Le client est tenu de vérifier et mettre en service les produits immédiatement après leur réception. Les défauts constatés lors de cette vérification ou mise en service doivent nous être déclarés par écrit et en détail dans les huit jours. Si les défauts apparaissent ultérieurement, ils devront nous être indiqués dans les huit jours suivant leur découverte.

Si le défaut est justifié et signalé dans les délais, nous nous réservons le droit de décider d'une modification, du remplacement, ou d'une remise.

La garantie couvre notamment les défauts de pièces pouvant survenir lors d'un fonctionnement et d'un entretien corrects, ainsi que lors d'une utilisation normale, en raison d'une conception défectueuse, de matériaux de mauvaise qualité ou d'un vice de fabrication.

Les temps de trajets, temps d'attente, frais de déplacement éventuels de notre personnel de maintenance, ainsi que les frais d'emballage et de transport des pièces de rechange, seront à la charge de l'Acheteur.

Les pièces soumises à une usure naturelle sont exclues de la garantie, en particulier si les pièces ont une indication correspondante dans nos instructions de service. De même, sont également exclus les défauts résultants d'un montage défectueux par le client ou un tiers, ainsi que de l'utilisation de consommables et accessoires d'autres fabricants.

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment la conception de nos produits, sans que cela ne nous engage à effectuer ces modifications sur les appareils livrés antérieurement.

Une défaillance technique n'autorise pas un report d'échéance d'un paiement dû. Si l'Acheteur est en retard de paiement, nous serons libérés de notre obligation de garantie jusqu'à la réception du paiement dû.

12. Responsabilité

Notre responsabilité est en tout cas limitée aux dommages directs, et s'éteint en cas d'imprudence, d'utilisation inadaptée, de négligence, d'accident, d'intervention par des personnes non autorisées, ainsi qu'en cas de modification apportée par des tiers sans notre autorisation écrite.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'autre réclamation, par ex. pour dommage consécutif, interruption de service, pertes et diminution des gains, etc.

13. Lieu d'exécution, Tribunal compétent

Le lieu d'exécution et le tribunal compétent s'appliquant à tout litige découlant directement ou indirectement des présentes dispositions est le suivant : CH-8200 Schaffhouse.

14. Droit applicable

Les présentes dispositions sont exclusivement régies par le droit suisse.

15. Considérations finales

L'inapplicabilité de certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra remettre en cause l'applicabilité des clauses restantes. La clause inapplicable sera remplacée par une autre clause licite, dont le sens sera aussi proche que possible de la clause originale.